



## Après les 19 et 26... On continue !! Tou.te.s en GREVE le 3 décembre 2020

Le 27 novembre 2020

Malgré nos protestations, avec 2 journées de grève le 19 et 26 novembre et le boycott du CHSCT le 26/11, la DFPE continue de faire la sourde oreille et à ignorer la réalité du terrain :

- Épuisement des agent.e.s
- Glissement de tâches
- Dégradation de la qualité d'accueil
- Surcharge de travail dû au protocole

Nos conditions de travail sont dégradées depuis l'annonce du deuxième confinement, ainsi que la qualité d'accueil des familles. La DFPE continue de se cacher derrière les référentiels nationaux pour ne pas nous entendre.

Sans déroger à ces conditions gouvernementales, la Ville de Paris peut parfaitement :

- **Réduire sensiblement l'amplitude horaire d'ouverture des établissements** : cela permet de concentrer la mobilisation des personnels autour des enfants sans dispersion afin de favoriser leur sécurité et ne pas mettre les équipes en difficulté ;
- **Accélérer les recrutements des personnels venant chaque hiver** exercer en renfort aux côtés des équipes en place et qui ne sont censés arriver qu'en janvier prochain ;
- **Mettre à disposition tous les moyens pour sécuriser et faciliter l'exercice des missions des professionnel.le.s** : protections individuelles, matériel permettant de travailler à distance ;
- **Reconnaître, par l'attribution d'une prime exceptionnelle**, l'investissement et la mobilisation de nos collègues sur le terrain pour assurer la continuité du service public, dans les conditions particulièrement difficiles et parfois au prix de leur santé ;

Puisque la DFPE ne veut pas nous entendre, l'intersyndicale Ville de Paris a décidé de monter plus haut et d'aller voir le Ministère des Solidarités et de la Santé. Ainsi l'intersyndicale rejoint les revendications portées par le **Collectif Pas de Bébé à la Consigne**, qui appelle le jeudi 3 décembre à se mobiliser contre l'adoption, le 21 octobre dernier, de la Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (loi ASAP) dont l'article 36, permet au gouvernement de procéder par ordonnance à la simplification des normes d'accueil du jeune enfant.

**Grève le jeudi 3 décembre et rassemblement**  
devant le Ministère des Solidarités et de la Santé 10h-13h  
14, avenue Duquesne 75007, M° ST François Xavier (L13)

